

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION DE DEUX VACATIONS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS
ARTISTIQUES AU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À
CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des ateliers de création artistique ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces ateliers ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Deux vacances sont créées pour des interventions lors d'ateliers de création artistique au Conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/04/21
Accusé réception le	08/04/21
Numéro de l'acte	DC2021/275
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210324-lmc124284A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val de Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 2 avril 2021.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	08/04/21
Accusé réception le	08/04/21
Numéro de l'acte	DC2021/275
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210324-lmc124284A-AU-1-1